**Rapport d’activités du comité de l’Association du corps intermédiaire de la Faculté des Lettres de l’UNIL**

**2017 – 2018**

**Table des matières :**

1. Résultats du questionnaire
2. Résumé de la rencontre avec le décanat du 8 mai 2018
3. Résumé de la réponse de la Direction
4. En vue du semestre prochain

**1. Résultats du questionnaire**

Le questionnaire distribué par la suite parmi tout le Corps intermédiaire de la Faculté des lettres, début mai, était une prise de température très générale sur les opinions du CI en vue des changements institutionnels à venir et ses conséquences pour la relève. Voici quelques conclusions générales qui peuvent être tirées de ce questionnaire :

* 114 personnes y ont répondu sur les 264 membres du CI, soit un taux de participation de 43%.
* Sur 100 personnes qui comparent leur taux de travail tel qu’il est mentionné dans leur contrat et tel qu’elles estiment correspondre à la réalité, 45% estiment travailler à un taux plus élevé que celui auquel elles ont été engagées. 19% estiment travailler à plus de 100%. Dans les commentaires portant sur l’insatisfaction de leur situation à ce propos, les raisons données sont les suivantes :
	+ Le taux d’engagement est insuffisant
	+ Le temps dédié à la recherche est insuffisant
	+ Les charges administratives et d’enseignement sont trop lourdes
* La transparence sur la procédure de stabilisation de MA en MER n’est pas suffisante.
* Le CI en lettres reste attaché au poste de MA : 35% (le plus haut pourcentage) ont répondu que le poste devrait être maintenu tel qu’il existe maintenant.
* La grande majorité des participants trouvent que la situation de la relève est problématique dans la Faculté, à cause de l’absence de transparence dans les processus de nomination et stabilisation ainsi qu’à cause de l’absence d’une politique de relève claire sur le long terme. La pénurie de postes a également été mentionnée. La menace d’une éventuelle stabilisation massive des MA ne correspond pas à une crainte majoritairement partagée : le CI reste solidaire malgré la diversité des enjeux pour ses représentants.
* Deux tiers des participants trouvent que la Faculté a pour mission de défendre la relève locale qu’elle a formée, y compris au niveau postdoctoral.

Une grande partie de ces informations relèvent d’une estimation, qui mérite d’être clarifiée dans un prochain sondage.

**2. Résumé de la rencontre avec le décanat du 8 mai 2018**

Une délégation de l’ACIL a rencontré le Décanat le 8 mai 2018. En voici un bref résumé :

* Le Décanat souligne que le but des changements institutionnels n’est pas de faire disparaître les postes de MA. Or, cette phase transitoire étant très incertaine, le Décanat n’est, pour l’instant, pas incité à créer de nouveau postes de MA. De plus, le Décanat ne promeut en aucun cas la stabilisation automatique des candidats. Le but serait d’intégrer les stabilisations de MA en MER dans la planification académique. Pour cela, la Direction va proposer une nouvelle directive cet été qui, si elle est approuvée, devrait spécifier les conditions de stabilisation des MA, faciliter l’intégration des stabilisations dans la planification académique et entrer en vigueur pour la prochaine planification (2021-2024).
* Pour le soutien de la relève, le Décanat encourage la postulation à des postes financés par des fonds tiers, tels que le FNS ou des subventions « égalité ». De plus, le Décanat s’engage à ne pas nommer des 1A à un taux d’engagement inférieur à 80%. Finalement, le Décanat souligne qu’il est du ressort des commissions de planification et de recherche d’élaborer des stratégies pour gérer les questions de RH de la relève ou de formation optimale de la relève, et dès lors que la création d’une commission facultaire de la relève n’est pas à l’ordre du jour.
* Les délégués de l’ACIL ont ensuite présenté les résultats du questionnaire (tels qu’ils sont résumés ici) et transmis la lettre intitulée « Pour une politique de la relève à la Faculté des Lettres » sur laquelle le Décanat a refusé de se positionner, alléguant que ce document était fondé sur une crainte (le remplacement des MA par des 1A) non fondée.
* Le Décanat s’engage, de plus, à améliorer la transparence entre les présidents des unités et le CI afin de réfléchir à la relève, à s’attaquer aux questions du suivi de l’après-thèse et de clarifier les différents postes sur « fonds état » et sur « fonds tiers ».

**3. Résumé de la réponse de la Direction**

Fin juin, ACIL a envoyé un courrier à la Direction incluant la lettre « Pour une politique de la relève à la Faculté des Lettres » et une demande de crédit extraordinaire pour la relève en Lettres. La vice-rectrice en carrière et société D. Philippe a répondu que les critères de stabilisation d’un-e MA étaient clairs et que ces stabilisations devaient s’inscrire dans la planification de chaque unité. En outre, la Direction considère assez soutenir les doctorant-e-s dans leur carrière après la thèse et estiment que le traitement des membres du CI du doctorat au MA est équitable. Pour cette raison, elle refuse le déblocage d’un crédit extraordinaire et nous propose de continuer les discussions concernant la relève dans les commissions facultaires, telles que la commission de planification et la commission de la recherche.

**4. En vue du semestre prochain**

Le comité de l’ACIL continue à travailler sur les dossiers de la relève académique et des clarifications de procédures de stabilisation de MA en MER dans les mois à venir. Deux membres du comité de l’ACIL font également partie du groupe de travail « Relève » créé par l’ACIDUL, qui a pour but de clarifier ces mêmes questions et les marches à suivre. A ce sujet, nous aimerions ainsi vous inviter à déjà noter dans votre agenda la prochaine AG d’ACIDUL qui aura lieu le 23 octobre 2018 à 17h15. Enfin, un nouveau questionnaire sera soumis au CI le semestre prochain, selon une pratique que nous aimerions pérenniser afin de garantir une représentativité maximale et une cohérence au plus près des attentes d’un Corps naturellement très divers et soumis à un roulement rapide de ses reprsentants.